

C OMPTES I NDIVIDUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE
EN DATE DU 25 JANVIER 2019 ET SOUMIS À L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 MARS 2019

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	33
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	34
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	36
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	40
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	42
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	44
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	45
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	46
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	47
Note 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	48
Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	49
Note 14 PROVISIONS	50
Note 15 EPARGNE LOGEMENT	51
Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	52
Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	55
Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	56
Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	57
Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	58
Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	59

Note 22	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	60
Note 23	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	61
Note 24	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	62
Note 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	65
Note 26	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	66
Note 27	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	67
Note 28	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	68
Note 29	OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION.....	69
Note 30	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	70
Note 31	REVENUS DES TITRES	71
Note 32	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	71
Note 33	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	72
Note 34	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	72
Note 35	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	73
Note 36	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	74
Note 37	COUT DU RISQUE	76
Note 38	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	77
Note 39	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	78
Note 40	IMPOT SUR LES BENEFICES	79
Note 41	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	80
Note 42	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	81
Note 43	AFFECTATION DES RESULTATS.....	82
Note 44	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	83
Note 45	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	84
Note 46	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE.....	85

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		534 615	495 537
Caisse, banques centrales		123 515	117 811
Effets publics et valeurs assimilées	5	331 652	330 676
Créances sur les établissements de crédit	3	79 448	47 050
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	1 545 990	1 878 084
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	16 702 453	15 520 000
OPERATIONS SUR TITRES		1 881 431	1 877 864
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 093 172	1 045 953
Actions et autres titres à revenu variable	5	788 259	831 911
VALEURS IMMOBILISEES		1 641 520	1 525 413
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 116 564	1 171 080
Parts dans les entreprises liées	6-7	355 945	211 007
Immobilisations incorporelles	7	31 081	32 600
Immobilisations corporelles	7	137 930	110 726
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		371 993	698 476
Autres actifs	8	254 104	589 852
Comptes de régularisation	8	117 889	108 624
TOTAL ACTIF		22 678 002	21 995 374

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		54 351	37 466
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	54 351	37 466
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	12 472 607	12 128 105
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	6 833 572	6 391 538
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	12	381	455
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		307 069	625 620
Autres passifs	13	92 113	412 920
Comptes de régularisation	13	214 956	212 700
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		476 533	475 243
Provisions	14-15-16	208 256	203 459
Dettes subordonnées	18	268 277	271 784
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	17	249 762	180 915
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19	2 283 727	2 156 032
Capital souscrit		187 967	187 967
Primes d'émission		105 117	105 117
Réserves		1 848 780	1 724 724
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		(53)	-
Résultat de l'exercice		141 916	138 224
TOTAL PASSIF		22 678 002	21 995 374

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES		3 028 828	3 129 369
Engagements de financement	26	1 523 324	1 806 894
Engagements de garantie	26	1 504 754	1 321 836
Engagements sur titres	26	750	639
ENGAGEMENTS RECUS		5 997 895	5 335 736
Engagements de financement	26	42 682	69 687
Engagements de garantie	26	5 954 463	5 265 410
Engagements sur titres	26	750	639

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	30	401 258	437 581
Intérêts et charges assimilées	30	(178 641)	(264 113)
Revenus des titres à revenu variable	31	41 961	48 605
Commissions Produits	32	241 993	238 376
Commissions Charges	32	(40 304)	(40 934)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	33	11 164	11 174
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	34	8 149	17 841
Autres produits d'exploitation bancaire	35	16 253	7 411
Autres charges d'exploitation bancaire	35	(8 876)	(1 620)
PRODUIT NET BANCAIRE		492 957	454 321
Charges générales d'exploitation	36	(252 331)	(247 452)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(16 814)	(14 758)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		223 812	192 111
Coût du risque	37	(18 331)	(14 713)
RESULTAT D'EXPLOITATION		205 481	177 398
Résultat net sur actifs immobilisés	38	52 429	10 740
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		257 910	188 138
Résultat exceptionnel	39	-	-
Impôts sur les bénéfices	40	(47 147)	(25 433)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		(68 847)	(24 481)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		141 916	138 224

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2018, Crédit Agricole des Savoie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,59 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 378 305 actions propres au 31 décembre 2018, soit 0,15 % de son capital, contre 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts

clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de

résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en oeuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en oeuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une

indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2018

Opération de titrisation

Le 26 avril 2018, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 32,8 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 4,3 millions d'euros des titres subordonnés. Le FCT Crédit Agricole Habitat 2018 a par ailleurs émis un emprunt obligataire auprès d'investisseurs extérieurs pour 28,5 millions d'euros pour financer l'acquisition de ces crédits habitats.

Réaménagement du refinancement

Sur 2018, la Caisse régionale a procédé à des réaménagements successifs de son refinancement pour un montant global de 223 millions d'euros de remboursements anticipés (contre 467 millions d'euros en 2017) avec le paiement de soultes pour 16,6 millions d'euros (contre 75,9 millions d'euros en 2017) à Crédit Agricole S.A.

Réorganisation du portefeuille de participation au sein du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie

Dans le cadre d'un projet de réorganisation du portefeuille de participation au sein du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie, la Caisse Régionale a cédé en 2018 à sa filiale CADS Capital 7 participations pour un montant total de 108 millions d'euros. Cette cession a généré une plus-value nette de 51,6 millions d'euros présenté au compte de résultat dans la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Note 1.4 **Evénements postérieurs à l'exercice 2018**

Néant.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	
Règlement ANC n°2017-01 relatif au PCG concernant le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées.	30/12/2017	2018	
Règlement 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur	20/04/2018	2018	

Concernant les nouvelles dispositions comptables, seuls les textes applicables aux établissements de crédit figurent dans le tableau ci-dessus. L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'entité sur la période.

Au 1er janvier 2018, deux changements de méthode comptable ont été réalisés en l'absence de nouveau texte de l'ANC.

Le premier correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues.

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Dans le cadre du projet IFRS 9, le Groupe a pris la décision de principe d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à

celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS.

Cet alignement de principe reste compatible avec une application des textes existants du référentiel français :

-Le principe de prudence, défini dans l'article L123-20 du Code de Commerce et repris dans l'article 121-4 du règlement 2014-03 (PCG) justifie, par nature, le provisionnement, y compris sur la base des pertes attendues.

-L'article 1121-3 du règlement 2014-07 relatif aux provisions de passif (poste 7) permet de provisionner, sur la base d'« événements survenus ou en cours », les encours ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit ou porteurs d'un risque ab initio.

-L'article 323-6 du règlement 2014-03 (PCG) relatif à l'évaluation des passifs permet de tenir compte des « événements futurs » dans l'estimation des provisions (assimilable à la composante forward-looking).

-Enfin, le Règlement 2018-01 qui modifie le Règlement 2014 -03 permet le changement de méthode comptable à l'initiative de l'entreprise

Les impacts liés à cet alignement ont été enregistrés en capitaux propres d'ouverture pour un total de -53 milliers d'euros.

Le second changement de présentation dans le compte de résultat porte sur la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses. L'article 1123-2 du règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire détaille la composition du poste d'intérêts et produits assimilés figurant en produit net bancaire. Concernant l'effet de désactualisation, il laisse le choix entre un enregistrement en produit net bancaire ou en coût du risque.

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 10 mai 2017, a modifié la façon dont les opérations d'actualisation et de désactualisation doivent être appréhendées.

En effet, il a estimé que toute dépréciation constituée conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC enregistre « une diminution de la valeur vénale des encours ». Cela s'applique sans distinction à toute dépréciation et donc à la part des dépréciations résultant de l'actualisation des flux futurs.

Du fait de cette prise de position du Conseil d'Etat, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a adapté son suivi interne du coût du risque lié à ses créances douteuses, en alignant le traitement des reprises de dépréciations liées au passage du temps sur celui des dotations, ce qui signifie les intégrer dans son suivi du coût du risque et non plus dans son suivi du produit net bancaire.

Compte tenu de cette évolution, il a été décidé de présenter en coût du risque la reprise liée au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses à compter du 1er janvier 2018. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie considère que l'alignement avec la position prise par le Conseil d'Etat permet de fournir une meilleure information financière au sens de l'article 122-2 du règlement ANC N°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs. Ce choix sera sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate au titre des expositions de crédits au passif

de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la

garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivis en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions

figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1

(Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de

crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une

influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas opéré, en 2018, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	10 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC

2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et

charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 26 et 27.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, modifié par les avenants 2017-2018-2019 du 1er juin 2017.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à

prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Pour satisfaire à ces engagements, la Caisse régionale a souscrit à des assurances :

- auprès de Prédica pour couvrir les indemnités de fin de carrière qui seront à verser à ses collaborateurs à l'issue de leur vie professionnelle,
- auprès d'Adicam et de Fomugéi pour couvrir les charges futures de retraite et d'indemnités de fin de carrière des Dirigeants et Présidents.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices

antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole S.A.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	16 016	-	-	-	16 016	-	16 016	50
à terme	35	-	-	46 537	46 572	53	46 625	21 998
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	5 324	5 325	6 156	16 805	2	16 807	25 002
Total	16 051	5 324	5 325	52 693	79 393	55	79 448	47 050
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							79 448	47 050
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	87 377	-	-	-	87 377	43	87 420	167 525
Comptes et avances à terme	49 834	79 061	647 993	669 660	1 446 548	12 022	1 458 570	1 710 559
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	137 211	79 061	647 993	669 660	1 533 925	12 065	1 545 990	1 878 084
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							1 545 990	1 878 084
TOTAL							1 625 438	1 925 134

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 16 807 milliers d'euros dont :

- 10 648 milliers d'euros de prêts subordonnés à la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA. ;
- 6 157 milliers d'euros de prêt participatif à Crédit Logement ;
- 2 milliers d'euros de créances rattachées sur l'ensemble de ces prêts

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2018						31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Créances commerciales	14 820	240	-	-	15 060	-	15 060
Autres concours à la clientèle	569 720	1 337 569	5 192 146	9 674 506	16 773 941	45 260	16 819 201
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	63 714	-	-	-	63 714	671	64 385
Dépréciations							(196 193)
VALEUR NETTE AU BILAN							16 702 453
							15 520 000

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle sont nuls.

Parmi les créances sur la clientèle 1 967 066 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2018 contre 1 955 323 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 75 003 milliers au 31 décembre 2018 d'euros contre 67 400 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	15 923 741	14 816 370
Autres pays de L'U.E.	73 701	69 926
Autres pays d'Europe	818 101	749 911
Amérique du Nord	5 724	5 460
Amérique Centrale et du Sud	1 540	1 840
Afrique et Moyen-Orient	16 183	17 987
Asie et Océanie (hors Japon)	13 420	13 812
Japon	304	328
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	16 852 714	15 675 634
Créances rattachées	45 932	45 437
Dépréciations	(196 193)	(201 071)
VALEUR NETTE AU BILAN	16 702 453	15 520 000

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	15 969 301	347 614	110 925	(196 194)	(101 750)	14 861 203	355 675	116 554	(201 071)	109 397
Autres pays de L'U.E.	73 806	3 114	1 176	-	-	70 184	3 056	1 780	-	-
Autres pays d'Europe	818 270	23 273	3 980	-	-	750 169	17 195	2 812	-	-
Amérique du Nord	5 734	45	40	-	-	5 469	48	42	-	-
Amérique Centrale et du Sud	1 558	188	1	-	-	1 850	175	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	16 215	1 519	211	-	-	18 021	561	92	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	13 458	191	49	-	-	13 847	258	39	-	-
Japon	305	-	-	-	-	328	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	16 898 647	375 944	116 382	(196 194)	(101 750)	15 721 071	376 968	121 319	(201 071)	109 397

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	11 051 666	198 800	48 800	(87 106)	(44 508)	10 265 778	202 429	52 968	(93 251)	(49 306)
Agriculteurs	479 410	10 313	2 500	(4 474)	(1 669)	455 216	10 290	2 544	(4 897)	(2 166)
Autres professionnels	2 170 009	77 285	31 261	(50 615)	(29 622)	2 009 596	80 866	34 240	(52 242)	(32 110)
Clientèle financière	227 588	4 053	1 229	(2 491)	(838)	199 111	3 944	1 635	(2 342)	(1 094)
Entreprises	2 148 883	84 896	32 113	(50 955)	(24 659)	1 942 506	78 779	29 424	(47 714)	(24 228)
Collectivités publiques	714 341	-	-	-	-	748 432	-	-	-	-
Autres agents économiques	106 749	597	478	(552)	(454)	100 432	660	508	(625)	(493)
TOTAL	16 898 646	375 944	116 381	(196 193)	(101 750)	15 721 071	376 968	121 319	(201 071)	(109 397)

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2018					31/12/2017
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	328 526	328 526	327 418
dont surcote restant à amortir	-	-	-	18 526	18 526	24 418
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	3 126	3 126	3 258
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	331 652	331 652	330 676
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	295 516	295 516	271 330
Autres émetteurs	-	3 872	-	786 033	789 905	766 750
dont surcote restant à amortir	-	-	-	23 696	23 696	25 098
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	20	-	7 775	7 795	7 879
Dépréciations	-	(44)	-	-	(44)	(6)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	3 848	-	1 089 324	1 093 172	1 045 953
Actions et autres titres à revenu variable	-	789 561	-	-	789 561	832 496
Créances rattachées	-	102	-	-	102	98
Dépréciations	-	(1 404)	-	-	(1 404)	(683)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	788 259	-	-	788 259	831 911
TOTAL	-	792 107	-	1 420 976	2 213 083	2 208 540
Valeurs estimatives	-	837 836	-	1 439 547	2 277 383	2 302 356

(1) dont 48 871 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2018 et 46 847 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Transferts de titres en cours d'exercice :

la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas réalisé de transferts de titres en 2018.

Il n'y a pas eu sur l'exercice de cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 45 851 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 62 931 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 30 755 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 42 120 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -1 283 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Administration et banques centrales (y compris Etats)	295 516	271 330
Etablissements de crédit	173 942	173 312
Clientèle financière	1 204 612	1 232 394
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	200 912	193 540
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	1 874 982	1 870 576
Créances rattachées	7 897	7 977
Dépréciations	(1 448)	(689)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 881 431	1 877 864

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2018				31/12/2017			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	1 085 421	328 526	789 561	2 203 508	1 038 080	327 418	832 496	2 197 994
dont titres cotés	785 048	328 526	987	1 114 561	738 708	327 418	987	1 067 113
dont titres non cotés (1)	300 373	-	788 574	1 088 947	299 372	-	831 509	1 130 881
Créances rattachées	7 795	3 126	102	11 023	7 879	3 258	98	11 235
Dépréciations	(44)	-	(1 404)	(1 448)	(6)	-	(683)	(689)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 093 172	331 652	788 259	2 213 083	1 045 953	330 676	831 911	2 208 540

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- 764 254 milliers d'euros d'OPCVM français dont 764 254 milliers d'euros d'OPCVM français de capitalisation
- 15 342 milliers d'euros d'OPCVM étrangers dont 15 042 milliers d'euros d'OPCVM étrangers de capitalisation

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 114 995 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2018 s'élève à 137 462 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2018 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	164 983	164 983
OPCVM obligataires	473 132	490 790
OPCVM actions	126 487	149 066
OPCVM autres	14 995	19 738
TOTAL	779 597	824 577

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	15 000	51 165	337 828	681 428	1 085 421	7 795	1 093 216	1 045 959
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(44)	(6)
VALEUR NETTE AU BILAN	15 000	51 165	337 828	681 428	1 085 421	7 795	1 093 172	1 045 953
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	30 465	152 137	145 924	328 526	3 126	331 652	330 676
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	30 465	152 137	145 924	328 526	3 126	331 652	330 676

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 018 747	-	1 028 568	-
Autres pays de l'U.E.	395 200	-	336 930	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Total en principal	1 413 947	-	1 365 498	-
Créances rattachées	10 921	-	11 137	-
Dépréciations	(44)	-	(6)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	1 424 824	-	1 376 629	-

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2018.

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
<u>-Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</u>				161 155	161 155					5 833
SA CREDIT AGRICOLE NEXT BANK	259 928	83 067	54,0%	161 155	161 155		332 372	0	10 081	5 441
<u>-Autres parts dans les entreprises liées :</u>				26 629	21 303	179 933				0
SASU CADS DEVELOPPEMENT (1)	16 500	11 299	100,0%	16 500	16 500	25 390		1 269	7 409	0
SNC FONCIERE (1)	9 278	-7 273	91,6%	8 502	3 175	10 250		466	22	0
SASU CADS CAPITAL (1)	1 625	675	100,0%	1 628	1 628	144 293		692	173	0
<u>-Autres titres de participations :</u>				1 106 319	1 099 804	7 224				23 064
SNC SACAM MUTUALISATION (1)	18 556 677	3 346	3,3%	616 969	616 969			277 784	275 280	8 989
SAS RUE LA BOETIE (1)	2 744 903	16 532 788	2,2%	428 012	428 012	0		968 036	961 958	21 686
SAS SACAM INTERNATIONAL (1)	522 023	130 325	2,2%	19 399	13 761			85 472	85 139	246
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	725 471	9 397	2,1%	15 446	15 446	7 224		27 069	-3 909	60
SA SETAM (1)	4 442	111 488	5,0%	4 762	4 762			57 492	12 444	1 693
SAS SACAM IMMOBILIER (1)	139 588	6 484	4,0%	5 591	5 591			6 172	5 985	229
SAS SACAM AVENIR (1)	192 189	-179	1,9%	3 815	3 815			0	-30	0
SAS DELTA (1)	79 550	-1 639	3,3%	2 593	2 593			0	-35	0
SAS C2MS (1)	53 053	8 417	3,6%	3 031	3 031			0	6 511	168
SAS SACAM PARTICIPATIONS (1)	62 558	12 253	3,2%	2 302	2 302			0	837	264
SACAM FIRECA (1)	22 509	1 861	3,3%	1 453	577			0	-812	0
CERTIFICAT ASSOCIE				2 946	2 946					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
<u>-Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit</u>				0	0	0				
<u>-Participations dans des établissements de crédit</u>				0	0	0				
<u>-Autres parts dans les entreprises liées</u>				2 003	2 003	15 567				
<u>-Autres titres de participations</u>				8 557	8 217	1 075				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				1 304 663	1 292 482	203 799	0			

(1) Etats Financiers 2017

Pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., les données du bilan sont converties au cours de clôture 31/12/2018 soit 1,1228 CHF pour 1€ et celles du résultat au cours moyen 2018 soit 1,1503 CHF pour 1€.

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	165 771	168 956	160 333	161 388
Titres cotés				
Avances consolidables	195 500	195 500	56 034	56 034
Créances rattachées			44	44
Dépréciations	-5 326		-5 404	
VALEUR NETTE AU BILAN	355 945	364 456	211 007	217 466
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 111 791	1 375 788	1 125 787	1 371 032
Titres cotés			40 835	42 080
Avances consolidables	8 299	8 299	8 334	8 334
Créances rattachées	247	247	252	252
Dépréciations	-6 762		-7 826	
Sous-total titres de participation	1 113 575	1 384 334	1 167 382	1 421 698
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 086	3 094	3 794	3 797
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-97		-96	
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 989	3 094	3 698	3 797
VALEUR NETTE AU BILAN	1 116 564	1 387 428	1 171 080	1 425 495
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 472 509	1 751 884	1 382 087	1 642 961

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 280 648		1 289 914	
Titres cotés			40 835	
TOTAL	1 280 648		1 330 749	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	160 333	5 439	-	-	165 772
Avances consolidables	56 034	149 180	(9 715)	-	195 499
Créances rattachées	44	45	(89)	-	-
Dépréciations	(5 404)	(5 404)	5 482	-	(5 326)
VALEUR NETTE AU BILAN	211 007	149 260	(4 322)	-	355 945
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 166 622	1 492	(56 323)	-	1 111 791
Avances consolidables	8 334	-	(34)	-	8 300
Créances rattachées	252	356	(361)	-	247
Dépréciations	(7 826)	(7 998)	9 063	-	(6 761)
Sous-total titres de participation	1 167 382	(6 150)	(47 655)	-	1 113 577
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 794	1 015	(1 724)	-	3 085
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(96)	(94)	94	-	(96)
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 698	921	(1 630)	-	2 989
VALEUR NETTE AU BILAN	1 171 080	(5 229)	(49 285)	-	1 116 566
TOTAL	1 382 087	144 031	(53 607)	-	1 472 511

la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a augmenté ses participations dans :

- le capital de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. de à hauteur de 5 439 milliers d'euros,
- les Certificats d'Associés du FGDR à hauteur de 1 015 milliers d'euros.

De plus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a décidé de réorganiser son portefeuille de titres de participations (cf. Faits Marquants de l'exercice), en réalisant la cession de sept participations à sa filiale CADS Capital pour un montant total de 107 883 milliers d'euros générant une plus-value de 51 610 milliers d'euros. Dans le cadre de cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a également augmenté sa contribution au compte courant d'associé de sa filiale CADS Capital de 132 millions d'euros lors de la réalisation de l'opération.

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	289 363	60 542	(25 962)	(362)	323 581
Amortissements et dépréciations	(178 637)	(15 871)	8 856	-	(185 652)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	110 726	44 671	(17 106)	(362)	137 929
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	75 081	2	(578)	-	74 505
Amortissements et dépréciations	(42 481)	(1 495)	553	-	(43 423)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	32 600	(1 493)	(25)	-	31 082
TOTAL	143 326	43 178	(17 131)	(362)	169 011

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Dans les 60 542 milliers d'euros d'investissement, le programme de rénovation des agences et des sièges dans lequel la Caisse Régionale a investi représente une part significative.

Les diminutions 25 962 milliers d'euros correspondent principalement aux mises au rebut des immobilisations corporelles des agences qui ont fait l'objet d'un programme de rénovation.

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	30 589	37 896
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers (2)	223 458	551 759
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	57	197
VALEUR NETTE AU BILAN	254 104	589 852
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	37 944	30 678
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3 455	7 966
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 447	-
Charges constatées d'avance	836	2 026
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 498	1 844
Autres produits à recevoir	62 739	63 865
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	8 970	2 245
VALEUR NETTE AU BILAN	117 889	108 624
TOTAL	371 993	698 476

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 466 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Débiteurs divers :

Dans le cadre du programme EMIR (European Market and Infrastructure Regulation) qui vise à réguler le marché des dérivés de gré à gré, la Caisse Régionale est amenée à payer ou à recevoir des dépôts correspondant aux montants des gains ou pertes latents sur la variation de valeur des dérivés (obligation réglementaire).

Jusqu'en 2017, les montants versés étaient présentés à l'actif (357 M€ au 31/12/17) et les montants perçus au passif (316 M€ au 31/12/17).

S'agissant d'une nature homogène d'opérations et compte tenu du caractère significatif des impacts représentés, ces comptes ont été compensés au 31/12/2018.

Les postes « Autres actifs » et « Autres passifs » ont ainsi fortement diminué entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 du fait de cette compensation.

Note 9

DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	201 071	59 584	(61 743)	(2 719)	-	196 193
Sur opérations sur titres	689	790	(30)	-	-	1 449
Sur valeurs immobilisées	15 009	14 951	(15 191)	-	-	14 769
Sur autres actifs	44	200	(38)	-	-	206
TOTAL	216 813	75 525	(77 002)	(2 719)	-	212 617

Note 10 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE**
RESIDUELLE

	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	7 428	-	-	-	7 428	1	7 429	15 470
à terme	-	-	-	46 913	46 913	9	46 922	21 996
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	7 428	-	-	46 913	54 341	10	54 351	37 466
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	205 811	-	-	-	205 811	-	205 811	47 689
Comptes et avances à terme	1 706 593	2 850 567	3 949 743	3 753 273	12 260 176	6 620	12 266 796	12 080 416
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 912 404	2 850 567	3 949 743	3 753 273	12 465 987	6 620	12 472 607	12 128 105
TOTAL	1 919 832	2 850 567	3 949 743	3 800 186	12 520 328	6 630	12 526 958	12 165 571

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	5 361 120	-	-	-	5 361 120	659	5 361 779	4 840 249
Comptes d'épargne à régime spécial :	55 940	-	-	-	55 940	-	55 940	57 621
à vue	55 940	-	-	-	55 940	-	55 940	57 621
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	603 648	156 325	648 091	2 137	1 410 201	5 652	1 415 853	1 493 668
à vue	8 556	-	-	-	8 556	-	8 556	24 847
à terme	595 092	156 325	648 091	2 137	1 401 645	5 652	1 407 297	1 468 821
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	6 020 708	156 325	648 091	2 137	6 827 261	6 311	6 833 572	6 391 538

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Particuliers	2 884 028	2 748 343
Agriculteurs	151 037	138 506
Autres professionnels	474 617	442 361
Clientèle financière	317 836	174 832
Entreprises	2 766 871	2 656 815
Collectivités publiques	1 246	740
Autres agents économiques	231 626	221 046
Total en principal	6 827 261	6 382 643
Dettes rattachées	6 311	8 895
VALEUR AU BILAN	6 833 572	6 391 538

Note 12 DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 12.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Bons de caisse	-	379	-	-	379	2	381	455
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	379	-	-	379	2	381	455

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	42	31
Comptes de règlement et de négociation	-	19
Créditeurs divers	85 018	406 585
Versements restant à effectuer sur titres	7 053	6 285
VALEUR AU BILAN	92 113	412 920
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	34 003	28 239
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	684	633
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	86 508	78 018
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	4 408	4 903
Autres charges à payer	86 305	94 407
Autres comptes de régularisation	3 048	6 500
VALEUR AU BILAN	214 956	212 700
TOTAL	307 069	625 620

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Créditeurs divers : Dans le cadre du programme EMIR (European Market and Infrastructure Regulation) qui vise à réguler le marché des dérivés de gré à gré, la Caisse Régionale est amenée à payer ou à recevoir des dépôts correspondant aux montants des gains ou pertes latents sur la variation de valeur des dérivés (obligation réglementaire).

Jusqu'en 2017, les montants versés étaient présentés à l'actif (357 M€ au 31/12/17) et les montants perçus au passif (316 M€ au 31/12/17).

S'agissant d'une nature homogène d'opérations et compte tenu du caractère significatif des impacts représentés, ces comptes ont été compensés au 31/12/2018.

Les postes « Autres actifs » et « Autres passifs » ont ainsi fortement diminué entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 du fait de cette compensation.

Note 14 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
(En milliers d'euros)						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	2 139	1 131		-2 081		1 189
Provisions pour autres engagements sociaux	2 657	218	-135			2 740
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (1)	8 561	14 679	-73	-16 086	13 583	20 664
Provisions pour litiges fiscaux						
Provisions pour autres litiges	9 977	6 282	-545	-1 907		13 807
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	137 625	587 797		-583 816	-13 531	128 075
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	15 032	6 258	-5 999	-134		15 157
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	15 323	680		-107		15 896
Autres provisions (5)	12 145	4 339	-4 869	-888		10 727
VALEUR AU BILAN	203 459	621 384	-11 621	-605 019	53	208 256

(1) Risques pour engagements par signature :

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés (ex : cautions données à CAFS, avals,...) ou de risques sur autres engagements du hors-bilan.

A noter que la Caisse Régionale a effectué un reclassement comptable de 13 583 milliers d'euros avec la catégorie "Provisions pour risques de crédits".

(2) Provisions pour risques de crédit :

Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4. L'impact de 53 milliers d'euros sur les autres mouvements correspond à l'impact du changement de méthode comptable au 1er janvier 2018 sur le provisionnement sur le risque de crédits sains.

(3) Provisions pour risques opérationnels :

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques d'insuffisance dans la conception et la mise en œuvre des procédures internes relatives à l'ensemble des opérations de l'établissement, notamment celles portant sur le système d'information.

(4) Provisions pour épargne-logement :

Voir note 15 ci-après

(5) Autres provisions :

Il s'agit des provisions pour risques et charges qui sont principalement constituées dans le cadre des dépôts à terme à taux progressif.

Note 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	428 617	358 627
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 093 621	1 034 714
Ancienneté de plus de 10 ans	1 270 607	1 286 396
Total plans d'épargne-logement	2 792 845	2 679 737
Total comptes épargne-logement	294 890	298 899
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	3 087 735	2 978 635

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	2 396	3 325
Comptes épargne-logement	14 939	21 096
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	17 334	24 421

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	981	432
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 581	8 485
Ancienneté de plus de 10 ans	6 305	6 392
Total plans d'épargne-logement	15 867	15 309
Total comptes épargne-logement	30	14
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	15 897	15 323

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2018	Dotations	Reprises	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	15 309	665	107	15 867
Comptes épargne-logement	14	16		30
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	15 323	680	107	15 897

Note 16 **ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N-1	43 651	42 048
Coût des services rendus sur l'exercice	3 143	2 869
Coût financier	576	549
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-2 047	0
Variation de périmètre	-94	-21
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 431	-2 264
(Gains) / pertes actuariels	444	470
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	44 241	43 651

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Coût des services rendus	3 143	2 869
Coût financier	576	549
Rendement attendu des actifs	-494	-450
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels net	484	479
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	3 749	3 447

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	35 610	33 846
Rendement attendu des actifs	454	450
Gains / (pertes) actuariels	113	118
Cotisations payées par l'employeur	2 652	3481
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-94	-21
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 431	-2 264
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	37 303	35 610

Composition des actifs des régimes

<i>Information sur les actifs des régimes</i>	31/12/2018	31/12/2017
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,00%	83,40%
-% d'actions	9,79%	9,40%
-% autres actifs	7,22%	7,20%

<i>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</i>	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation (1)	1% à 1,42%	0,91% à 1,38%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	0,91% à 1,38%	0,89% à 1,37%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%	1,58%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	1,75% à 4,27%	1,75%
Taux d'évolution des coûts médicaux	NA	NA
Autres (à détailler)	NA	NA

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N	-44 242	-43 651
Impact de la limitation d'actifs	5 749	5 903
Juste valeur des actifs fin de période	37 303	35 610
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	- 1 189	- 2 139

Rendement des actifs des régimes

Dans le cadre de prestations définies, les engagements sociaux sont estimés conformément au principe retenu par le Groupe Crédit Agricole, aux taux suivants :

Rendement des actifs des régimes :

- IFC : 1,50 %
- Retraite : 1,50 %

Taux d'actualisation des régimes retenu :

- IFC : 1,37 %
- Retraite : 1,37 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -5,71% ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,27%.

Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Propre assureur	2 000	2 000
Risques stratégiques	3 409	3 409
Risques climatiques	5 000	5 000
Risques financiers	160 888	92 041
Risques participations	18 287	18 287
Risques Crédits	59 769	59 769
Risques impôt	409	409
Fonds pour risques bancaires généraux	249 762	180 915

Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Dettes subordonnées à terme	-	10 000	-	-	10 000	4	10 004	30 619
Euro	-	10 000	-	-	10 000	4	10 004	30 619
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement des fonds propres des Caisses Locales	-	-	-	254 710	254 710	3 563	258 273	241 165
Dépôts de Garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	10 000	-	254 710	264 710	3 567	268 277	271 784

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 836 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 6 485 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2016	187 968	1 175 526	398 807	131 072			137 711	2 031 084
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(13 275)	(13 275)
Variation de capital(5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves(5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	93 327	31 109	-	-	-	(124 436)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	138 224	138 224
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2017	187 968	1 268 853	429 916	131 072			138 224	2 156 033
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(14 168)	(14 168)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	93 042	31 014	-	-	-	(124 056)	-
Report à nouveau (6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	141 916	141 916
Autres variations	(1)	-	-	(53)	-	-	-	(54)
Solde au 31/12/2018	187 967	1 361 895	460 930	131 019			141 916	2 283 727

Commentaires :

Le capital souscrit est totalement libéré.

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- Dont 105 027 milliers d'euros de primes d'émission, dont 90 milliers d'euros de primes de fusion.
- Dont 18 741 milliers d'euros d'affectation des écarts d'évaluation.

A noter que dans le cadre du changement de méthode comptable relatif au provisionnement des crédits sains, un report à nouveau de -53 milliers d'euros a été généré.

Note 20 **COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	2 283 727	2 156 032
Fonds pour risques bancaires généraux	249 762	180 915
Dettes subordonnées et titres participatifs	268 277	271 784
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 801 766	2 608 731

Note 21 **OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde 2018 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde 2017 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	283 458	287 315
Sur les établissements de crédit et institutions financières	10 649	18 800
Sur la clientèle	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	272 809	268 515
Dettes	285 537	253 381
Sur les établissements de crédits et institutions financières	0	0
Sur opérations internes au Crédit Agricole	10 065	10 548
Sur la clientèle	17 198	1 668
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	258 274	241 164
Engagements donnés	351 398	384 756
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12 000	12 000
Garanties données à des établissements de crédit	7 027	6 767
Garanties données à la clientèle	332 372	365 989
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

Les données présentées portent sur les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2018.

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	18 098 469	17 994 742	17 540 421	17 439 739
Autres devises de l'Union Europ.	1 347	652	1 535	908
Franc Suisse	4 586 269	4 434 969	4 471 904	4 306 939
Dollar	14 633	13 930	14 239	13 505
Yen	1 753	1 651	2 451	2 405
Autres devises	938	593	701	407
Valeur brute	22 703 409	22 446 537	22 031 251	21 763 903
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	187 209	231 465	180 936	231 471
Dépréciations	(212 616)	-	(216 813)	-
TOTAL	22 678 002	22 678 002	21 995 374	21 995 374

Les principales opérations en devise portent sur le financement des crédits en francs suisses distribués auprès de la clientèle suisse et frontalière pour 4,6 Mds€. Ces crédits sont financés par des avances en devises consenties par Crédit Agricole S.A. et figurant au passif du bilan pour 4,4 Mds€.

Note 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	441 190	432 008	481 936	462 222
- Devises	48 882	384 316	58 099	402 769
- Euros	392 308	47 692	423 837	59 453
Prêts et emprunts en devises	13 311	-	17 091	334
TOTAL	454 501	432 008	499 027	462 556

Note 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2018			31/12/2017
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 477 977	218 610	2 696 587	2 169 177
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	2 477 977	218 610	2 696 587	2 169 177
Swaps de taux d'intérêt	2 477 977	218 610	2 696 587	2 169 177
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	847 878	180 614	1 028 492	1 123 180
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	847 878	180 614	1 028 492	1 123 180
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	847 878	23 492	871 370	987 325
Vendus	-	23 492	23 492	24 541
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	66 815	66 815	55 657
Vendus	-	66 815	66 815	55 657
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	3 325 855	399 224	3 725 079	3 292 357

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	133 631	-	-	133 631	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	172 447	485 034	2 039 107	172 447	485 034	2 039 107	-	-	-
Caps, Floors, Collars	1 537	41 877	851 449	1 537	41 877	851 449	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	307 615	526 911	2 890 556	307 615	526 911	2 890 556	-	-	-
Swaps de devises	9 292	9 187	275 464	9 292	9 187	275 464	-	-	-
Opérations de change à terme	229 859	255 690	93 706	229 859	255 690	93 706	-	-	-
Sous total	239 151	264 877	369 170	239 151	264 877	369 170	-	-	-
TOTAL	546 766	791 788	3 259 726	546 766	791 788	3 259 726	-	-	-

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	111 314	-	-	111 314	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	213 170	459 270	1 496 737	213 170	459 270	1 496 737	-	-	-
Caps, Floors, Collars	1 725	27 486	982 655	1 725	27 486	982 655	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	326 209	486 756	2 479 392	326 209	486 756	2 479 392	-	-	-
Swaps de devises	15 328	18 085	294 189	15 328	18 085	294 189	-	-	-
Opérations de change à terme	258 107	276 968	81 481	258 107	276 968	81 481	-	-	-
Sous total	273 435	295 053	375 670	273 435	295 053	375 670	-	-	-
TOTAL	599 644	781 809	2 855 062	599 644	781 809	2 855 062	-	-	-

Note 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	42	133 631	-	31	111 314
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	7 729	81 542	2 696 588	10 036	80 782	2 169 177
Caps, Floors, Collars	4 577	679	894 862	7 009	655	1 011 866
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous total	12 306	82 263	3 725 081	17 045	81 468	3 292 357
Swaps de devises	8 736	4 802	293 943	13 710	5 277	327 602
Opérations de change à terme	7 916	5 279	579 256	13 403	4 044	616 556
Sous total	16 652	10 081	873 199	27 113	9 321	944 158
TOTAL	28 958	92 344	4 598 280	44 158	90 789	4 236 515

Note 24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux				
Contrats assimilés (1)	218 610	1 537 977	940 000	

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Néant en 2018.

Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<u>Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme</u> (en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	6 777	14 132	10 573	17 070
Risques sur les autres contreparties	2 849	2 238	981	1 649
Total avant effet des accords de compensation	9 625	16 370	11 554	18 718
Dont risques sur contrats de :	-	-	-	-
Taux d'intérêt, change et matières premières	9 625	16 370	11 554	18 718
Dérivés actions et sur indices	-	-	-	-
Total avant effet des accords de compensation	9 625	16 370	11 554	18 718
Incidences des accords de compensation	-	-	-	-
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	9 625	16 370	11 554	18 718

Les risques de contrepartie incluent le risque de change, soit 5 527 milliers d'euros en 2018, 5 785 milliers d'euros en 2017.

Le risque de crédit potentiel est calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 523 324	1 806 894
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	223 104
Engagements en faveur de la clientèle	1 523 324	1 583 790
Ouverture de crédits confirmés	676 051	700 900
Ouverture de crédits documentaires	1 268	1 834
Autres ouvertures de crédits confirmés	674 783	699 066
Autres engagements en faveur de la clientèle	847 273	882 890
Engagements de garantie	1 504 754	1 321 836
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	232 368	223 566
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	476	494
Autres garanties	231 892	223 072
Engagements d'ordre de la clientèle	1 272 386	1 098 270
Cautions immobilières	610 481	412 676
Autres garanties d'ordre de la clientèle	661 905	685 594
Engagements sur titres	750	639
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	750	639

Engagements reçus		
Engagements de financement	42 682	69 687
Engagements reçus d'établissements de crédit	42 682	69 687
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	5 954 463	5 265 410
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 955 064	1 707 171
Engagements reçus de la clientèle	3 999 399	3 558 239
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	721 835	564 108
Autres garanties reçues	3 277 564	2 994 131
Engagements sur titres	750	639
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	750	639

Engagements de garantie donnés - Engagements d'ordre d'établissement de crédit : dont 216 305 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2016 pour 223 679 milliers d'euros.

Note 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté 4 899 837 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 965 139 milliers d'euros en 2017. la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Banque de France TRICP	1 967 860	1 945 696
Société de Financement de l'Economie Française	0	0
Crédit Agricole Home Loan SFH	1 528 449	1 799 277
Caisse de Refinancement Hypothécaire	1 102 414	1 039 615
Fonds Commun de Titrisation EVERGREEN HL1	0	0
Banque Européenne d'Investissement et Caisse Dépôts et Consignations	301 115	180 550
Total des créances apportées en garantie	4 899 837	4 965 139

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté :

- 1 967 860 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 945 696 milliers d'euros en 2017;
- 1 102 414 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 039 615 milliers d'euros en 2017;
- 1 829 564 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 979 827 milliers d'euros en 2017.

Note 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	332 372	365 990
Engagements de financement	0	0
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	0	0
Ouverture de crédits confirmés	0	0
- Ouverture de crédits documentaires		
- Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	332 372	365 990
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	332 372	365 990
Cautions immobilières	332 372	365 990
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres	0	0
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		

Une convention de garantie sous forme de cautionnement solidaire engage la Caisse régionale des Savoie sur les dossiers de crédits réalisés par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. destinés à financer un bien en France. A ce titre, un engagement donné a été comptabilisé dans la Caisse régionale pour un montant de 332 372 milliers d'euros en 2018.

Note 29 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 29.1 Désendettement de fait

Néant.

Note 29.2 Titrisation

En 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2018, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

En 2017, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) avait été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales pour une durée de 5 ans. Cette transaction était le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'était traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat avaient été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales). Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie avait cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 30 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle avait souscrit pour 3,6 millions d'euros des titres subordonnés.

En 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie avait réalisé une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie avait cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 262 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle avait souscrit des obligations seniors pour 228 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Note 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 511	6 181
Sur opérations internes au Crédit Agricole	60 178	68 057
Sur opérations avec la clientèle	318 754	336 425
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 672	15 152
Produit net sur opérations de macro-couverture	971	-
Sur dettes représentées par un titre	1	38
Autres intérêts et produits assimilés	1 171	11 728
Intérêts et produits assimilés	401 258	437 581
Sur opérations avec les établissements de crédit	(4 666)	(5 458)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(117 885)	(189 225)
Sur opérations avec la clientèle	(56 082)	(68 401)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	(693)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	-	(4)
Autres intérêts et charges assimilées	(8)	(332)
Intérêts et charges assimilées	(178 641)	(264 113)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	222 617	173 468

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2018 est de 4 836 milliers d'euros, il était de 6 485 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La baisse des intérêts est liée au transfert en coût du risque de l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses pour 2 718 milliers d'euros.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 31 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	41 540	48 168
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	421	437
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	41 961	48 605

Les dividendes de SAS Rue La Boétie ont été versés en 2018 à hauteur de 21 686 milliers d'euros contre 20 781 milliers d'euros en 2017.

Note 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	397	(47)	350	284	(38)	246
Sur opérations internes au crédit agricole	15 862	(19 327)	(3 465)	16 832	(21 245)	(4 413)
Sur opérations avec la clientèle	63 113	(1 231)	61 882	62 553	(1 006)	61 547
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	554	-	554	517	-	517
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (1)	161 079	(18 645)	142 434	156 208	(17 710)	138 498
Provision pour risques sur commissions	988	(1 054)	(66)	1 982	(935)	1 047
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	241 993	(40 304)	201 689	238 376	(40 934)	197 442

(1) dont prestations assurance-vie : 25 253 milliers d'euros.

Note 33 **GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	11 156	11 174
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	8	-
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	11 164	11 174

Note 34 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(790)	(385)
Reprises de dépréciations	30	461
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	(760)	76
Plus-values de cession réalisées	9 466	17 978
Moins-values de cession réalisées	(557)	(213)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	8 909	17 765
Solde des opérations sur titres de placement	8 149	17 841
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	8 149	17 841

Note 35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Produits divers	10 254	7 381
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	5 999	30
Autres produits d'exploitation bancaire	16 253	7 411
Charges diverses	(819)	(701)
Quote part des opérations faites en commun	(750)	(754)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(7 307)	(165)
Autres charges d'exploitation bancaire	(8 876)	(1 620)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 377	5 791

Note 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(87 516)	(83 854)
Charges sociales	(43 769)	(39 477)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(10 280)	(9 986)
Intéressement et participation	(15 895)	(15 481)
Impôts et taxes sur rémunérations	(13 055)	(15 917)
Total des charges de personnel	(160 235)	(154 729)
Refacturation et transferts de charges de personnel	7 869	7 065
Frais de personnel nets	(152 366)	(147 664)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(7 463)	(7 297)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1) (2)	(94 342)	(94 302)
Total des charges administratives	(101 805)	(101 599)
Refacturation et transferts de charges administratives	1 840	1 811
Frais administratifs nets	(99 965)	(99 788)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(252 331)	(247 452)

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans la note relative à la publicité des honoraires de commissaires aux comptes

(2) dont 3 022 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 3 686 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Il a été utilisé à hauteur de 2 205 milliers d'euros pour des embauches de CDI et de personnes en contrat en alternance. Il est à noter que ces embauches représentent une année pleine.

Le montant des crédits restant à employer est de 1 481 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Effectif moyen du personnel par catégorie d'activité

Catégories de personnel	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	566	532
Non cadres	1 834	1 830
Total de l'effectif moyen	2 400	2 362
Dont : - France	2 400	2 362
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	3	3

Rémunérations des dirigeants :

Par principaux dirigeants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 10 directeurs ainsi que les 22 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2018 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 5 051 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2 601 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,
- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2018, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 285 milliers d'euros.

Note 37 COÛT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions et dépréciations	(661 375)	(577 701)
Dépréciations de créances douteuses	(54 070)	(67 436)
Autres provisions et dépréciations	(607 305)	(510 265)
Reprises de provisions et dépréciations	661 257	580 857
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	59 426	62 514
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	601 831	518 343
Variation des provisions et dépréciations	(118)	3 156
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(2 161)	(1 906)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(16 406)	(17 312)
Décote sur prêts restructurés	(319)	(198)
Récupérations sur créances amorties	673	1 547
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(18 331)	(14 713)

(1) dont 13 877 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises et 2 530 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 199 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 320 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 13 877 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Remarque : L'activation de la comptabilisation automatique du provisionnement du risque de crédits sains (projet GERICO) a engendré des flux techniques de dotations et de reprises, ce qui explique les montants significatifs en dotation et en reprise de 0,6Mds d'euros.

Note 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(13 496)	(452)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(13 496)	(452)
Reprises de dépréciations	14 638	12 386
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	14 638	12 386
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 142	11 934
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 142	11 934
Plus-values de cessions réalisées	56 167	206
Sur titres d'investissement	-	127
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	56 167	79
Moins-values de cessions réalisées	(4 587)	(2 213)
Sur titres d'investissement	-	(442)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(4 587)	(1 771)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
Solde des plus et moins-values de cessions	51 580	(2 007)
Sur titres d'investissement	-	(315)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	51 580	(1 692)
Solde en perte ou en bénéfice	52 722	9 927
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	288	816
Moins-values de cessions	(581)	(3)
Solde en perte ou en bénéfice	(293)	813
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	52 429	10 740

Remarque : se reporter à la note sur les faits marquants de l'exercice concernant les plus et moins-values de cession sur les parts dans les entreprises liées et participations.

Les dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations financières sont essentiellement liées à des reclassements sans impact résultat. Ces reclassements sont liés à la modification du plan de compte du groupe Crédit Agricole suite au passage à IFRS 9.

Note 39 **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Néant.

Note 40 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôt	257 910	188 138
Assiette de l'impôt au taux de droit commun	159 681	87 428
Assiette de l'impôt à 15%	0	1 186
Assiette de l'impôt à 19%	0	0
Impôt sur les sociétés	- 47 147	-25 433
Dotations et reprises de FRBG	68 847	24 481
RÉSULTAT NET	141 916	138 224

Commentaires :

La charge fiscale comptabilisée au résultat de l'exercice 2018 s'élève à 47 147 milliers d'euros, tandis que les acomptes versés au cours de l'exercice s'établissent à 45 146 milliers d'euros.

Intégration fiscale :

la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est intégrée fiscalement :

- avec ses filiales CADS Immobilier, Cahs Invest, Foncière, CADS Promotion et CADS Capital ;
- avec Crédit Agricole S.A.

Les sociétés du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie intégrées fiscalement paient et comptabilisent l'impôt sur les sociétés comme si elles étaient indépendantes. Le gain ou la perte liée à l'intégration fiscale est supporté par la Caisse Régionale.

L'économie d'impôt enregistrée dans les comptes de la Caisse régionale relatif à l'exercice 2018 s'élève à 4 248 milliers d'euros.

Note 41 **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Par convention, l'activité, comme chacun des agrégats du compte de résultat de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, comme ceux des autres Caisses régionales, relève de la banque de proximité en France dans leur totalité.

Note 42 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE
EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Néant.

Note 43 **AFFECTATION DES RESULTATS***Montants arrondis en euros*

Affectation des résultats	31/12/2018
Bénéfice de l'exercice	141 915 826
Report à nouveau débiteur	0
Report à nouveau changement de méthode	- 52 704
Résultat à affecter	141 863 122
Intérêts aux parts sociales	3 665 361
Rémunération des C.C.A	10 643 670
Affectation à la réserve légale	95 665 568
Autres réserves facultatives	31 888 523

Note 44 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 45 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

	Ernst & Young	%	Mazars	%
<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	121K€	82%	98K€	93%
Services autres que la certification des comptes	26K€	18%	7K€	7%
TOTAL	147K€		105K€	

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Le montant total des honoraires de Ernst & Young et Autres figurant au compte de résultat individuel de l'exercice s'élève à 121 K€ et porte exclusivement sur la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Note 46 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au Siège social de la société, PAE Les Glaisins – 4, Avenue du Pré Félin – Annecy le Vieux – 74985 Annecy Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.ca-des-savoie.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
dont le siège social est situé à Annecy - PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 Annecy cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy - code APE 6419 Z.
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417.
Crédits photo : CADS, Fotolia.
Sous réserve d'erreurs typographiques.

